



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) – 2022

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune de Flée entend inciter les Fléens à l'usage de véhicule « zéro émission de CO2 ». A cet effet, elle souhaite proposer une subvention aux habitants de la Commune :

Information complémentaire :

- pour l'achat d'un VAE neuf, l'Etat propose une prime de 200 € (si votre revenu fiscal de référence est inférieur à 13 489 € par part lors de l'année qui précède l'achat de votre vélo). Cette prime est cumulable avec la subvention Mairie. Plus d'informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475>
- L'enveloppe allouée à cette aide sur l'année 2022 est de 750€.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Le demandeur ne peut solliciter l'octroi d'une subvention que pour l'achat d'un seul vélo à assistance électrique. Une aide par foyer.

Pour être éligible à l'attribution de l'aide :

- le demandeur doit avoir sa résidence principale sur la commune de Flée,
- le demandeur doit avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €.
- le demandeur ne peut pas être une personne morale,
- l'acquisition du matériel neuf doit être effectuée auprès d'un commerçant professionnel situé sur le département de la Sarthe. Les achats effectués par internet sont exclus de ce dispositif
- l'achat et le dépôt de dossier doivent être réalisés sur la période du 01 mai 2022 au 01 décembre 2022 inclus,
- Cette subvention concerne les vélos à assistance électrique au sens de la directive européenne N°2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue de 0,25 Kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et 5/24 finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler ». (Correspondance aux normes françaises NF R30-020 et NF EN 15194) et avoir une batterie sans plomb.

La Mairie de Flée versera au bénéficiaire le montant de la subvention après présentation par celui-ci du dossier complet.

La procédure de paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique : le délai du versement de la subvention est estimé à 2 mois. Le remboursement se fera par virement, libellé « Trésor Public », sur le compte bancaire du demandeur.



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL 72500

VILLE Flée

TEL..... MAIL.....

DATE..... SIGNATURE.....

LISTE DES DOCUMENTS A COMPLETER ET A FOURNIR

- Le présent formulaire de demande dûment complété
- Deux exemplaires originaux de la convention signée portant la mention manuscrite « lu et approuvé »
- La copie de la facture d'achat du vélo (datée sur la période du 01 mai au 01 décembre 2022) au nom du demandeur, et qui mentionne l'adresse du commerçant.
- L'attestation sur l'honneur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo (dernier avis de la taxe d'habitation complet ou une quittance de loyer ou une facture EDF ou une facture d'opérateur téléphonique)
- Son Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- l'avis d'imposition N-1

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné.

Les dossiers sont gérés par ordre d'arrivée. Les subventions seront attribuées dans la limite des crédits inscrits au budget de la collectivité. Le dépôt du dossier ne vaut pas son acceptation.

Dossier complété à transmettre :

- scanné, par email à : flee.mairie@outlook.fr
- ou en version papier : Mairie de Flée

Renseignements : 02-43-44-10-01 / https://fleeinfo.fr/menu_general



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR L'ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Je soussigné (e) :

M/Mme Nom.....

Prénom.....

Domicilié(e)72500 Flée

Atteste que je suis bien :

Acquéreur d'un vélo à assistance électrique

Et je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la signature du formulaire de demande de subvention :

- A ne pas revendre le vélo,
- Dans l'hypothèse où le vélo viendrait à être revendu avant 2 ans, à restituer ladite subvention à la Mairie de Flée,
- A apporter la preuve aux services de la Mairie de Flée qui en feront la demande, que je suis bien en possession du vélo,
- M'engage à respecter les consignes du Code de la Route et de la Sécurité Routière liées à l'utilisation du vélo. Sanction en cas de détournement de la subvention : Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

Article 314-1 : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. »

Fait à

Le

Signature